



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 69748

## Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'avenir des masseurs-kinésithérapeutes en raison de l'avenant conventionnel du 5 octobre 2000 qui conduit ces praticiens soit à baisser leurs revenus, soit à refuser certains traitements pour cause de dépassement de leur enveloppe alors même qu'ils ont déjà essuyé une baisse tarifaire de 30 %. Les masseurs-kinésithérapeutes sont soumis à des quotas alors qu'ils n'exercent que sur prescription médicale. Il lui demande donc quelles mesures elle compte prendre afin d'éviter à ces professionnels d'être obligés de refuser de soigner leurs patients.

## Données clés

**Auteur :** [M. Lionnel Luca](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (6<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 69748

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : généralités

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 3 décembre 2001, page 6876